



MISE EN DEMEURE
À payer : 71,95 €
PAYEZ IMMÉDIATEMENT AFIN D'ÉVITER DES FRAIS
SUPPLÉMENTAIRES ET LES ÉTAPES JUDICIAIRES
ULTÉRIEURES



SECURIMED SA
Avenue du Maréchal, 5
1180 UCCLÉ

We spreken ook Nederlands
We also help you in English
Wir helfen Ihnen auch auf Deutsch

Anvers, 12/06/2024

CONCERNE AGENCE DU STATIONNEMENT DE LA REGION BRUXELLES-CAPITALE SA - STATIONNEMENT IXELLES: vous avez
une dette impayée
NUMDOSSIER 22PBR68198

Chère Madame, Cher Monsieur,

L'AGENCE DU STATIONNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE S.A nous informe que vous n'avez pas encore payé une ou plusieurs redevance(s) de stationnement. Il s'agit certainement d'un oubli de votre part. Vous trouverez plus d'informations concernant votre créance au verso de notre courrier.

- Vous avez déjà reçu des courriers de L'AGENCE DU STATIONNEMENT
- Nous vous avons envoyé une première sommation.
- À ce jour, L'AGENCE DU STATIONNEMENT n'a toujours pas reçu de paiement (complet) de votre part.
- Veuillez à payer au plus tard dans les vingt jours afin d'éviter des frais supplémentaires.

Cette lettre concerne un recouvrement amiable et non un recouvrement judiciaire (assignation devant le tribunal ou saisie).

Attention : payez avant le 02/07/2024

Montant	71,95 €
Nom	MODERO HUISSIERS DE JUSTICE
IBAN	BE89645142371985
Référence	+++910/8183/11496+++



Si vous souhaitez effectuer votre paiement à notre guichet, vous pouvez vous rendre à l'adresse ci-dessous. Souhaitez-vous obtenir un plan d'apurement ou plus d'informations ? Contactez-nous le plus rapidement possible et mentionnez clairement votre numéro de dossier. redevances.parkingbrussels@modero.be | 0800 230 66.



Johan Genbrugge

Bien à vous,
L'Huissier de Justice

INFORMATIONS DE VOTRE CRÉANCIER

L'AGENCE DU STATIONNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE S.A, numéro d'entreprise 0833.260.781 et dont le siège social est établi à 1000 Bruxelles, rue de l'Hôpital, 31.

VOTRE DÉCOMPTÉ DÉTAILLÉ

Vous trouverez ci-dessous un décompte détaillé de votre dossier.

720021110545		
28/12/2021	Redevance forfaitaire conformément au Règlement d'Ixelles	25,00 €
	28/12/2021 10:02:06 1GRT288 CHAUSSÉE DE WATERLOO	
28/12/2021	Majoration conformément à l'art. 38, §4 alinéa 2 de l'Ord. du 22/01/2009	15,00 €
	28/12/2021 10:02:06 1GRT288 CHAUSSÉE DE WATERLOO	
03/05/2022	Frais de sommation (AR 30.11.76 art 7)	22,02 €
03/05/2022	Renseignements (A.R. 30.11.76, art 13b)	9,93 €
25/05/2022	Seconde sommation (recommandée)	0,00 €
12/06/2024	Seconde sommation - Mise en demeure	0,00 €
		=====
SOUS RESERVE D'ERREUR OU D'OMISSION		71,95 €

Attention : veuillez tenir compte d'autres dossiers que vous seriez susceptible d'avoir dans notre étude.

RENCONTREZ-VOUS DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ?

Cela peut arriver à tout le monde. Contactez-nous dès aujourd'hui afin de chercher ensemble une solution qui vous permettra d'éviter des dettes supplémentaires.

Souhaitez-vous obtenir un plan d'apurement ?

Un plan d'apurement vous permet d'avoir une plus grande marge de manœuvre. **Contactez-nous le plus rapidement possible**, nos coordonnées se trouvent au recto de ce courrier.

Avez-vous actuellement plusieurs dettes différentes chez Modero ?

Vous avez plusieurs dettes auprès de différents créanciers ? Il est alors peut-être possible de regrouper vos dettes dans un seul plan d'apurement. **Contactez-nous le plus rapidement possible** et demandez notre service de médiation. Nos coordonnées se trouvent au recto de ce courrier.

Êtes-vous bénéficiaire du CPAS ou pouvez-vous prétendre à un règlement collectif de dettes ?

Contactez votre assistant(e) social(e) ou votre médiateur/médiatrice de dettes et remettez-lui ce courrier le plus rapidement possible. Il/elle peut nous contacter afin de chercher ensemble une solution.